

Pré-diagnostic hôtelier

Ce modèle homologué de pré-diagnostic doit obligatoirement être transmis à l'organisme évaluateur accrédité lors de la commande de la visite d'inspection en vue de l'obtention du classement dans la catégorie souhaitée.

Il est recommandé à l'établissement hôtelier de prendre plus particulièrement connaissance du tableau de classement des hôtels de tourisme (annexe 1 de l'arrêté du 23 décembre 2009), du guide de contrôle pour vérifier le statut (obligatoire ou « à la carte ») et la valeur (nombre de points) du critère, et vérifier la méthode de validation du critère en cas de doute.

Entre parenthèses est notée la référence du ou des critères correspondant dans le tableau de classement présenté à l'annexe 1 du présent arrêté (ex. c. 23).

Hôtel _____
Adresse : _____
Code postal _____ Ville _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail : _____
Site internet : _____

Nombre de chambres : _____

Capacité d'accueil de l'établissement (nombre de personnes accueillies) (*) : _____

(*) *Fait référence à l'avis d'ouverture pour la classe de l'établissement*

Nombre de bâtiments : _____

Nombre d'étages par bâtiment : _____

Ascenseur(s) (c. 155 à 159)

Nombre d'ascenseurs : _____

Ascenseurs dans tous les bâtiments : Oui Non

Exemptions acceptées pour l'établissement entraînant un changement du statut pris par le critère et des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. annexe 5 – guide de contrôle).

- Absence de parc/jardin et/ou terrasse ne permettant pas d'évaluer l'état ou la propreté dans le cas d'un établissement demandant la catégorie 5*
- Absence de chauffage justifiée par le climat.
- Absence de climatisation justifiée par le climat ou la saisonnalité de l'établissement
- Absence d'équipement internet (adsl et wifi) justifiée par une impossibilité technique (zone d'ombre,...)
- Absence de room service 24/24 justifiée par la capacité de l'établissement
- Absence de service voiturier si l'hôtel dispose d'un garage ou d'un parking privatif

Classement actuel : Non classé 0* 1* 2* 3* 4* 4*L

Catégorie de classement demandée : 1* 2* 3* 4* 5*

1. Equipement de l'établissement

Espaces communs et extérieurs

- Il existe un restaurant Il existe un café
- Si oui, les clients accèdent à l'hôtel sans traverser la salle de restaurant ou le café (c. 9)
- Le restaurant est doté d'une climatisation (c. 23)
- Les horaires de service sont affichés (c. 24)

Description des espaces communs :

- Hall de réception
- Salon(s) (c. 16)
- Espace bar / lounge
- Salle ou espace dédié pour le petit-déjeuner (c. 202)
- Autres (préciser) : _____

Surface des espaces communs (c. 13 à 15):

	Surface déclarée
Hall d'accueil	
Espace bar	
Salle de petit-déjeuner	
Salon(s)	
Espace global	

- Chauffage dans le hall de réception (c. 12)
- Exemption justifiée par le climat et/ou la saisonnalité de l'établissement

Climatisation dans les espaces communs

- Hall de réception (c. 13)
- Salons (c. 17)
- Salle de petit déjeuner (c. 22)
- Exemption justifiée par le climat et/ou la saisonnalité de l'établissement

Comment sont présentées les conditions d'accès aux services proposés par l'établissement ? (c. 10)

- Affichage dans les espaces communs
- Livret d'accueil dans les chambres
- Autres (préciser) : _____

Equipements et services délivrés en réception

- Sanitaire commun mixte (c. 26)
- Téléphone à disposition 24 heures sur 24 à la réception (c. 28)
- Distributeurs automatiques avec boissons froides et boissons chaudes (c. 25)
- Accès internet dans les parties communes (c. 29)
 - Si oui préciser : wifi - adsl - autres, préciser : _____
 - Exemption justifiée par une impossibilité technique (zone d'ombre,...)
- Coffre-fort (c. 19)
- Chariots à bagages (c. 20)
- Equipements pour bébé (chaise haute, matériel pour réchauffer la nourriture, matelas à langer) (c. 21)
- Lit supplémentaire pour bébé sur demande (si oui, nombre de lits mis à disposition : ____) (c. 56)
- Navette privée d'accès à l'hôtel (c. 138)
- Journaux dans les parties communes (c. 139)

Equipements communs

Nombre d'ascenseurs par bâtiment (c. 155 à 159)

- Bâtiment 1 : _____

- Bâtiment 3 : _____

- Bâtiment 2 : _____

- Bâtiment 4 : _____

Remarques

--

- Salle équipée d'une télévision couleur (c. 47)
- Equipement intérieur de divertissement : salle de jeu de société intérieure (c. 143)
- Equipement intérieur de divertissement : espace de jeux pour enfants comportant un choix de jeux pour tous âges jusqu'à 12 ans (c. 144)
- Equipement intérieur de divertissement : présence d'un billard (c. 145)
- Jeux de plein air : Tennis (c. 140)
- Jeux de plein air : Mini-golf (c. 141)
- Jeux de plein air : espace de jeux pour enfants comportant au moins deux agrès (c. 142)
- Espace de remise en forme (fitness) (c. 146)
- Spa (*Est considéré comme spa un espace de bien-être équipé par exemple d'un jacuzzi et/ou d'un sauna et/ou d'un hammam*) (c. 147)
- Piscine extérieure. (c. 148) Dimensions : _____
- Piscine intérieure. (c. 149) Dimensions : _____

Existence d'un business corner (*Le business corner / le coin affaires est un PC avec accès à internet, le logiciel correspondant ainsi que les logiciels de bureautique et une imprimante.*) (c. 150)

Nombre de salles de réunions (c. 151)

- Salle 1, capacité : _____

- Salle 2, capacité : _____

- Salle 3, capacité : _____

- Salle 4, capacité : _____

- Détail de l'équipement mis à disposition dans chacune des salles de réunion : _____

- Plage privée (c. 152)
- Local pour vélos (c. 153)
- Parking à vélos (c. 137)
- Local pour skis (c. 154)
- Mise à disposition d'une lingerie réservée aux clients (lave-linge et sèche-linge) (c. 131)
- Mise à disposition du matériel de repassage (fer et table à repasser) (c. 132)
- Local de repassage à disposition des clients (c. 133)
- Machine à cirer les chaussures (c. 134)
- Parking privatif (c. 135)
- Garage privatif (c. 136)

Les extérieurs

Parc ou jardin (c. 5)

Surface du parc ou du jardin

Type de mise en valeur des bâtiments (c. 8) : éclairage fleurissement autre, préciser : _____

Terrasse privée (c. 42)

Les chambres

Nombre de chambres _____ Nombre de catégories : _____

Nom et description des catégories de chambres (standard, supérieure,...)

- Chauffage dans les chambres (c. 99)
 Climatisation dans les chambres (c. 100)

Nombre de chambres climatisées : _____

Nombre de chambres proposant un réglage individuel : _____

Nombre de chambres proposant une climatisation réversible : _____

- Système d'occultation proposé (c. 101)
 Volets roulants Persiennes Doubles rideaux Autre, préciser : _____

- Précautions techniques prises pour assurer le confort acoustique (c. 102)
 Joints isophoniques seuils suisses double vitrage autre, préciser : _____

Surfaces des chambres (c. 31 à 41)

Capacité des chambres	Nombre de chambres	Surfaces globalisées Chambres et salles de bain en m ²	Surfaces des chambres seules m ² (*)	Surfaces des salles de bain en m ² (*)
1 personne				
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaires</i>				
2 personnes				
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaires</i>				
3 personnes				
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaires</i>				
4 personnes				
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaires</i>				

(*) : Ces informations sont à délivrer uniquement pour les établissements prétendant à la catégorie 1* ou 2* qui ne disposeraient pas de salle de bain dans toutes les chambres.

Tableau des surfaces minorées et majorées pour la catégorie 1*

Type de chambre	Surface minimale exigée	Surface minorée tolérée	Surface majorée de 10 %	Surface majorée de 20 %	Surface majorée de 30 %	Surface majorée de 40 %	Surface majorée de 50 %
1 personne (sans salle de bain)	8	7,2	8,8	9,6	10,4	11,2	12,0
1 personne (avec salle de bain)	9,5	8,6	10,5	11,4	12,4	13,3	14,3
2 personnes (sans salle de bain)	9	8,1	9,9	10,8	11,7	12,6	13,5
2 personnes (avec salle de bain)	10,5	9,5	11,6	12,6	13,7	14,7	15,8
3 personnes (sans salle de bain)	9	8,1	9,9	10,8	11,7	12,6	13,5
3 personnes (avec salle de bain)	10,5	9,5	11,6	12,6	13,7	14,7	15,8
4 personnes (sans salle de bain)	13	11,7	14,3	15,6	16,9	18,2	19,5
4 personnes (avec salle de bain)	14,5	13,1	16,0	17,4	18,9	20,3	21,8

Tableau des surfaces minorées et majorées pour la catégorie 2*

Type de chambre	Surface minimale exigée	Surface minorée tolérée	Surface majorée de 10 %	Surface majorée de 20 %	Surface majorée de 30 %	Surface majorée de 40 %	Surface majorée de 50 %
1 personne (sans salle de bain)	8	7,2	8,8	9,6	10,4	11,2	12,0
1 personne (avec salle de bain)	9,75	8,8	10,7	11,7	12,7	13,7	14,6
2 personnes (sans salle de bain)	9	8,1	9,9	10,8	11,7	12,6	13,5
2 personnes (avec salle de bain)	10,75	9,7	11,8	12,9	14,0	15,1	16,1
3 personnes (sans salle de bain)	11	9,9	12,1	13,2	14,3	15,4	16,5
3 personnes (avec salle de bain)	12,75	11,5	14,0	15,3	16,6	17,9	19,1
4 personnes (sans salle de bain)	14	12,6	15,4	16,8	18,2	19,6	21,0
4 personnes (avec salle de bain)	15,75	14,2	17,3	18,9	20,5	22,1	23,6

Tableau des surfaces minorées et majorées pour la catégorie 3*

Type de chambre	Surface minimale exigée	Surface minorée tolérée	Surface majorée de 10 %	Surface majorée de 20 %	Surface majorée de 30 %	Surface majorée de 40 %	Surface majorée de 50 %
1 personne	11,5	10,4	12,7	13,8	15,0	16,1	17,3
2 personnes	13,5	12,2	14,9	16,2	17,6	18,9	20,3
3 personnes	14,5	13,1	16,0	17,4	18,9	20,3	21,8
4 personnes	17,5	15,8	19,3	21,0	22,8	24,5	26,3

Tableau des surfaces minorées et majorées pour la catégorie 4*

Type de chambre	Surface minimale exigée	Surface minorée tolérée	Surface majorée de 10 %	Surface majorée de 20 %	Surface majorée de 30 %	Surface majorée de 40 %	Surface majorée de 50 %
1 personne	14	12,6	15,4	16,8	18,2	19,6	21
2 personnes	16	14,4	17,6	19,2	20,8	22,4	24
3 personnes	17	15,3	18,7	20,4	22,1	23,8	25,5
4 personnes	20	18	22	24	26	28	30

Tableau des surfaces minorées et majorées pour la catégorie 5*

Type de chambre	Surface minimale exigée	Surface minorée tolérée	Surface majorée de 10 %	Surface majorée de 20 %	Surface majorée de 30 %	Surface majorée de 40 %	Surface majorée de 50 %
1 personne	20	18	22	24	26	28	30
2 personnes	24	21,6	26,4	28,8	31,2	33,6	36
3 personnes	26	23,4	28,6	31,2	33,8	36,4	39
4 personnes	30	27	33	36	39	42	45

Nombre de chambres avec surface dérogatoire (tolérance de 10 % dans 20 % des chambres) : _____, soit _____ % du total

Nombre de chambres avec surface majorée à 10 % : _____, soit _____ % du total

Nombre de chambres avec surface majorée à 20 % : _____, soit _____ % du total

Nombre de chambres avec surface majorée à 30 % : _____, soit _____ % du total

Nombre de chambres avec surface majorée à 40 % : _____, soit _____ % du total

Nombre de chambres avec surface majorée à 50 % : _____, soit _____ % du total

Nombre de chambres avec terrasse privée (6 m² au minimum) : _____, soit _____ % du total

Nombre de chambres avec balcon ou loggia (2 m² au minimum) : _____, soit _____ % du total

Equipement dans les chambres

Nombre de lits single (c. 54 et 55) : _____

- aux dimensions 0,90 * 1,90 : _____

- aux dimensions 1,20 * 2,00 : _____

- autres dimensions : _____

Nombre de lits double (c. 54 et 55) : _____

- aux dimensions 1,40 * 1,90 : _____

- aux dimensions 1,60 * 2,00 : _____

- autres dimension : _____

Nombre de lits twin (c. 54 et 55) : _____

- aux dimensions 2*0,80 * 1,90 : _____

- aux dimensions 2*0,90 * 2,00 : _____

- autres dimensions : _____

Equipement des lits :

- Couverture Couette
- Oreiller supplémentaire à disposition dans la chambre au-delà de 1 par personne (c. 58)
- Oreiller supplémentaire sur demande au-delà de 1 par personne (c.57)
- Couverture supplémentaire à disposition (c. 59)
- Couverture supplémentaire sur demande (c. 59)

Remarques éventuelles :

- Liseuse en tête de lit (c. 69)
- Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant (c. 68)
- Présence d'une tablette de chevet (c. 80)

- Prise de courant libre dans la chambre (c. 70)
- Prise de courant libre supplémentaire près du lit (c. 71)
- Prise de courant libre supplémentaire près de la table ou du bureau (c. 72)

- Point lumineux sur bureau ou table (c. 67)
- Lampe ou lampadaire supplémentaire (c. 73)
- Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient) (c. 74)
- Variateur permettant de moduler l'ambiance lumineuse ou possibilité de moduler l'intensité lumineuse grâce à plusieurs points lumineux. (c. 76)

- Penderie ou système équivalent équipée de cintres de qualité (c. 77 et 78):
 - fermée ouverte
- Rangement étagé à plat pour le linge dans toutes les chambres (c. 79)

Nombre d'assises minimum proposé dans les chambres single (c. 81 et 82) :

Nombre d'assises minimum proposé dans les chambres double (c. 81 et 82) :

Nombre d'assises minimum proposé dans les chambres triple (c. 81 et 82) :

Nombre d'assises minimum proposé dans les chambres quadruples et + (c. 81 et 82) :

- Table ou bureau (c. 83) Table ou desserte supplémentaire (c. 84) Porte-bagages (c. 85) Miroir (c. 86) Miroir en pied (c. 86) Minibar (c. 87) Corbeille à papier (c. 88) Coffre fort (c. 95) Judas (c. 96) Dispositif de sécurisation de la chambre proposée (c. 97) :
- cadenas sur serrure électronique carte magnétique autre, préciser :

Nombre de chambres équipées d'une télévision couleur (c. 45 et 46) _____ soit _____ % du total
Nombre de chambres équipées d'une télévision à écran plat (c. 48) _____ soit _____ % du total

Nombre de chambres proposant l'accès à des chaînes thématiques (c. 50) : _____

Nombre de chambres proposant l'accès à des chaînes internationales (c. 49) : _____

Nombre de chambres proposant la radio (c. 51) : _____

Nombre de chambres proposant un lecteur dvd (c. 52) : _____ soit _____ % du total

Nombre de chambres proposant des jeux vidéo (c. 53) : _____ soit _____ % du total

- Téléphone dans la chambre (c. 90)
 - Avec accès extérieur (c. 90) Avec sélection directe à l'arrivée (c. 91) Téléphone sans fil

Nombre de chambre proposant un accès à internet (c. 92 à c. 94) : _____ soit _____% du total

- par wifi : _____
- par adsl : _____
- par connexion bas débit : _____

Disposez-vous d'une impossibilité technique pour proposer internet dans votre établissement ?

- Oui Non

Si oui, laquelle ?

- Dispositif de réveil (c. 98)
- Mise à disposition d'un fax dans la chambre sur demande (c. 103)
- Mise à disposition d'une imprimante dans la chambre sur demande (c. 103)
- Mise à disposition d'un ordinateur dans la chambre sur demande (c. 104)
- Présence d'un valet dans la chambre (c. 105)
- Equipement de repassage individuel (c. 106)
- Nécessaire à correspondance (c. 107) Nécessaire à chaussures (c. 108) Nécessaire à couture (c. 109)
- Service « couverture » (c. 199)
- Service de réveil (c. 200)
- Service chaussures sur demande (c. 201)

Nombre de suites ou appartements comprenant une ou deux chambres pouvant être transformées en salons (c. 110) : _____

Nombre de chambres disposant d'une entrée (sas fermé) (c.111) : _____ soit _____ % du total

Nombre de chambres disposant d'un bloc kitchenette : _____

Equipements des sanitaires privés

Chaque chambre dispose de sanitaires privés équipés au minimum de la manière suivante : Lavabo, eau courante chaude et froide 24 heures sur 24, robinet mélangeur, point lumineux (c.112)

Nombre de chambres avec salle de bain ou de douche équipée de douche ou baignoire (c. 113 à c. 115) : _____ soit _____ % du total

Nombre de chambres avec WC indépendants de la salle de bain (c. 116 et 117) : _____ soit _____ % du total

Nombre de chambres avec salle de bain équipée d'une douche et d'une baignoire séparée (c. 118 et 119) : _____ soit _____ % du total

- La salle de bain est équipée de 2 points lumineux dont 1 sur lavabo (c. 120)
- La salle de bain est équipée d'une prise de courant rasoir (c. 121)
- La salle de bain est équipée d'un sèche-cheveux (c.122)
- Téléphone dans la salle de bain (téléphone sans fil accepté) (c.123)

Nombre de chambre avec salle de bain équipée d'un bidet (c. 124) : _____ soit _____% du total

- Mise à disposition d'un nécessaire d'hygiène par occupant possible comprenant (c. 125) :
 - Pour les femmes : une brosse à dent, un peigne, une protection féminine

- Pour les hommes : une brosse à dent, un peigne, un rasoir jetable, un produit pour rasage
- Mise à disposition de produits d'accueil dans la chambre (c. 126)

Salles de bains ou de douches communes

Nombre de salles de bain ou de douche équipée de douche ou de baignoire, WC et lavabo (c. 127) :

(Les équipements communs peuvent être séparés : des douches séparées avec lavabos et des WC séparés qui peuvent aussi être des douches séparées et des WC séparés lorsque toutes les chambres sont équipées d'un lavabo).

Présence d'une salle de bain ou de douche commune par étage au moins (c. 127) :

- Eclairage central (c. 129) Prise de courant rasoir (si pas de lavabo dans la chambre) (c. 130)

WC communs

- Présence de WC communs par étage (c. 128) Nombre de WC communs (c. 128) : _____

2. Service au client

Qualité et fiabilité de l'information client

- Existence d'un dépliant d'information commerciale (c. 161)
- Langues proposées par ce dépliant (c. 161)
 - F GB D I E NL Port Russe Chinois Jap Arabe
 - Autre(s), préciser :
- Site internet (c. 161 et c. 166) : _____
 - Langues proposées sur le site internet
 - F GB D I E NL Port Russe Chinois Jap Arabe
 - Autre(s), préciser : _____

Fréquence moyenne d'actualisation du site internet (donnée à titre indicatif) : _____

Fréquence moyenne d'actualisation du dépliant d'information commerciale (donnée à titre indicatif) : _____

- Existence d'une organisation interne formalisée sur l'accueil téléphonique (délai, présentation, reformulation, prise de congé)
- Délai imposé en interne pour l'accueil téléphonique (c. 167)
 - Nombre de sonneries : _____ Nombre de secondes : _____
- Existence d'un répondeur laissant la possibilité de laisser un message ou d'entendre un message qui présente les heures d'ouverture de la réception et les autres informations utiles. (c. 168)
- La réservation est toujours possible pendant les heures d'ouverture de la réception (c. 170)
- La réservation est possible 24 h / 24 qu'elle soit numérique ou orale (c. 171)
- Une réservation numérique est possible par :
 - Site web Serveur vocal

Présence pour l'accueil (c. 173 et 174) : _____

- Existence d'une organisation interne formalisée sur l'accueil physique du client (accueil, information, accompagnement, ...)
- Le client est accompagné dans son installation (c. 177)
- Service rendu 24 h / 24 (c. 178)
- Formation du personnel à l'offre touristique du territoire (c. 179)
- Mise à disposition d'une offre touristique (c.1 80)
- Service de conciergerie (c. 182)
- Prise en charge des bagages sur demande du client (c. 183)

- Bagagerie (c. 184)
 - Service de voiturier proposé (c. 185)
 - Paiement par carte de crédit (c. 186)
 - Change de devises (c. 187)
 - Mise à disposition d'adaptateurs électriques à la réception. (c. 188) Nombre mis à disposition : ____
 - Mise à disposition d'un ordinateur avec accès internet (c. 189)
 - Mise à disposition d'un service de fax à la réception (c. 190)
 - Mise à disposition d'un questionnaire de satisfaction (c. 191)
 - Papier Numérique
 - Système de collecte et de traitement des réclamations. (c. 192) Précisions :
 - Traduction des supports d'information existant dans l'établissement en langue anglaise (c. 193)
- Autres langues proposées
- Langues pratiquées par le personnel (c. 194 à c.196) :
- F GB D I E NL Port Russe Chinois Jap Arabe
 - Autre(s), préciser : _____
- Identification des langues parlées par le personnel (c. 197)
 - Par un panneau d'information - Par un badge porté par le personnel
 - Prise en charge du nettoyage des vêtements (c. 198)

Services de restauration, petit déjeuner, boissons

- Petit déjeuner continental servi en salle dans un espace dédié (c. 202)

Gammes de produits proposées au petit déjeuner (c. 203) :

- Boissons chaudes - Jus de fruits - Fruits frais - Charcuterie - Plat chaud - Produit lacté -
- Céréales - Fromage - Confiture et beurre - Viennoiserie - Pain - Fruit sec ou compote
- Produits allégés

- Petit déjeuner servi en terrasse (c. 205)
- Petit déjeuner pouvant être servi en chambre (c. 206)

Possibilité de déjeuner à l'hôtel : 5 jours sur 7 – 7 jours sur 7 (c. 207 et 208)

Possibilité de dîner à l'hôtel : 5 jours sur 7 – 7 jours sur 7 (c. 209 et 210)

- Possibilité de plateau repas ou « en-cas » en dehors des heures ou des jours d'ouverture du restaurant (c. 211)
- Room service 19 heures sur 24 (c. 212) - Room service 24 heures sur 24 (c. 213)
- Service de boissons avec au minimum un service de boissons de catégorie 1 pendant les heures d'ouverture de l'accueil (c. 214)
- Service de boissons de toutes catégories (c. 215)

Services annexes

- Soins esthétiques (c. 216)
- Coiffeur (c. 217)
- Possibilité d'animateur en salle de remise en forme (c. 218)
- Possibilité de massages détente (c. 219)
- Service de réservation d'activités extérieures (c. 220)
- Service de garderie pour enfants (c. 221)

3. Accessibilité et développement durable

Accessibilité aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite

- Les supports d'information (guide, web,...) renseignent sur l'accessibilité de l'établissement (c. 222)
- Sensibilisation du personnel à l'accueil des clients en situation de handicap (par ex. note interne,...) (c. 223)
- Formation du personnel à l'accueil des clients en situation de handicap (c. 224)
- Mise à disposition d'une boucle magnétique (c. 225)
- Mise à disposition d'un fauteuil roulant (c. 226)
- Cartes clés avec repères tactiles (c. 227)
- Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées (c. 228)
- Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches (c. 229)
- Mise à disposition de réveils lumineux ou vibreurs (c. 230)
- Installation de mains courantes dans tous les couloirs (c. 231)

Environnement et développement durable

- Sensibilisation du personnel et des collaborateurs à la gestion économe de l'énergie (c. 232)
- Sensibilisation du personnel et des collaborateurs à la gestion économe de l'eau (c. 233)
- Sensibilisation du personnel et des collaborateurs à la gestion économe des déchets (c. 234)
- Information des clients sur les actions de l'établissement en matière de développement durable (c. 235)
- Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de développement durable (c. 236)
- Formation à la gestion économe de l'énergie, de l'eau, des déchets (c. 237)
- Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'énergie (c. 238)
- Coupe-circuit général dans chacune des chambres (c. 239)
- Chambres équipées à 100 % d'ampoules basse consommation (c. 240)
- Parties communes ouvertes au public équipées à 100 % d'ampoules à basse consommation (c. 241)
- Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'eau (c. 242)
- Mise en œuvre d'au moins une mesure de gestion des déchets (c. 243)
- Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement (c. 244)
- Présence de produits d'accueil de salle de bains écologiques (c. 245)
- Utilisation régulière d'au moins deux produits issus de la production régionale ou du commerce équitable ou de l'agriculture biologique (c. 246)

Evaluation de l'état de votre établissement

Sur une échelle de 1 à 4, comment évaluez-vous l'état général :

- Des extérieurs de votre établissement
 1 : insuffisant - 2 : moyen - 3 : bien - 4 : excellent
- Des espaces communs de votre établissement
 1 : insuffisant - 2 : moyen - 3 : bien - 4 : excellent
- De l'ensemble des chambres
 1 : insuffisant - 2 : moyen - 3 : bien - 4 : excellent
- De la literie
 1 : insuffisant - 2 : moyen - 3 : bien - 4 : excellent

Sur une échelle de 1 à 4, comment évaluez-vous le niveau de propreté :

- Des extérieurs de votre établissement
 1 : insuffisant - 2 : moyen - 3 : bien - 4 : excellent
- Des espaces communs de votre établissement
 1 : insuffisant - 2 : moyen - 3 : bien - 4 : excellent
- De l'ensemble des chambres
 1 : insuffisant - 2 : moyen - 3 : bien - 4 : excellent
- De la literie
 1 : insuffisant - 2 : moyen - 3 : bien - 4 : excellent

Date :

Nom de l'établissement : _____

Responsable d'exploitation : _____

Déclare les informations fournies justes et sincères,

Signature et cachet